

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE - LOGEMENT

GRUPE DES ELUS COMMUNISTES

Conseil régional

Réunion des 7 et 8 février 2008

Intervention d'Eric Le Bour

Budget primitif 2008 - Solidarités – Etablissement Public Foncier

Monsieur le Président,
Cher(e)s collègues,

3 millions : c'est le nombre de personnes ne pouvant accéder à un logement digne. Ce chiffre accablant du récent rapport de la Fondation Abbé Pierre démontre l'urgence d'une réelle politique publique du logement.

Une problématique que pense résoudre l'Etat par la vente des logements sociaux ou encore par la remise en cause de leurs financements au moyen de la casse du Livret A.

Par ailleurs, le gouvernement se félicite de la mise en place du droit au logement opposable mais cette solution reste bien insuffisante.

Comment l'Etat pourra t-il satisfaire matériellement les demandes de logements sociaux vu l'exiguïté du parc public ?

Sans ambitions, cette loi n'est qu'une parade permettant à l'Etat de s'adonner à un jeu dans lequel il excelle : diviser toujours plus.

En effet, la loi DALO ne pourra engendrer qu'exclusion parmi les exclus eux-mêmes. Elle ne profitera qu'aux plus défavorisés d'entre eux reléguant les autres aux marges de l'aide sociale.

Face à un Etat fuyant ses responsabilités, **le Conseil régional n'a pas hésité à augmenter son budget en faveur du logement de plus de deux Millions d'euros** incitant les communes et intercommunalités à investir dans le logement social, marquant là sa volonté de répondre à un enjeu majeur : l'accès au logement pour tous.

La question du mal logement touche de plein fouet notre société. Le nombre de femmes, d'hommes ou d'enfants hébergés dans des situations de logement précaire ou dégradé ne cesse de s'accroître. Cela concerne les personnes les plus fragiles mais aussi de plus en plus les salariés

et les jeunes.

La Région étant devenue un partenaire à part entière dans l'élaboration de la politique de logement social, il paraît important d'inciter les collectivités à appliquer la loi SRU obligeant les communes de plus de 3500 habitants à atteindre l'objectif de 20% de logements sociaux.

Aussi, serait-il pertinent de prendre en compte dans les critères d'intervention du Conseil régional, les efforts déjà effectués par certaines collectivités. Attribuer un maximum d'aides aux communes ou communautés de communes et d'agglomérations n'ayant pas ou peu mené de politique offensive en direction du logement social nous paraît injuste.

Dans ce contexte tendu, la mise en place de l'Etablissement Public Foncier devient essentielle.

Cet outil sera utile pour notre région. Il participera, aussi, fortement à une politique d'aménagement du territoire solidaire, à un territoire pour toutes et tous.

Face aux difficultés engendrées par une pression foncière de plus en plus importante ; par la mutualisation des moyens, l'Etablissement Public Foncier permettra de freiner l'envolée incontrôlée des prix du foncier en mettant, à contribution des collectivités, des moyens pour acquérir des terrains.

L'Etablissement Public Foncier est aujourd'hui très attendu par la grande majorité des collectivités territoriales afin de maintenir le foncier et permettre en priorité d'augmenter l'offre de logements sociaux.

Actuellement, nous n'attendons plus que l'accord du gouvernement qui traîne des pieds malgré l'inscription de ce projet dans le Plan d'Action Stratégique de l'Etat en Région et des déclarations du ministre Jean-Louis Borloo.

Nous avons pu noter, Monsieur le Président, votre volonté de faire aboutir ce projet.

A ce jour, on constate un blocage certain de la part de l'Etat.

Pourtant, en politique, pour ma part, je considère que c'est l'intérêt général qui doit primer.

Le groupe communiste souhaite « urgemment » la mise en place de l'Etablissement Public Foncier en Bretagne et est solidaire de toute initiative allant dans ce sens.